

François Zéphirin Courpasson (1815 – 1882) : un contrebandier à La Chenalotte

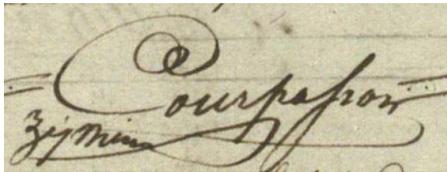
Selon des documents conservés aux archives nationales, François Zéphirin Courpasson, journalier à La Chenalotte, est condamné le 02 juin 1854 par le tribunal correctionnel de Pontarlier, à une amende ainsi qu'à une peine d'emprisonnement pour contrebande et importation de 200 exemplaires d'un écrit non autorisé. Mais qui est François Zéphirin ? D'où vient-il et quel sera son parcours après son emprisonnement ?

Origine de François Zéphirin Courpasson

François Zéphirin naît le 11 mars 1815 à Lac-ou-Villers au hameau du Saut du Doubs, dans la maison de ses parents, Pierre Joseph (Morteau, 25.01.1781 – La Chenalotte, 29.01.1863) et Marie Eulalie Maillot (Villers-la-Combe, 06.05.1771 – La Chenalotte, 27.12.1868). Il est le dernier des 9 enfants du couple de cultivateurs¹.

Le 16 décembre 1842, âgé de 27 ans, François Zéphirin se marie dans sa commune natale devant le maire Claude Xavier Perrot avec Reine Victorine Pagnot (Le Russey, 22.03.1817 – La Chenalotte, 26.05.1860). Le dragon au deuxième régiment en congé illimité et cultivateur, et avec le consentement du Maréchal de Camps, commandant le département du Doubs obtenu le 14 novembre² prend la main d'une négociante, qui travaille au Saut du Doubs, aux Brenets, côté Suisse.

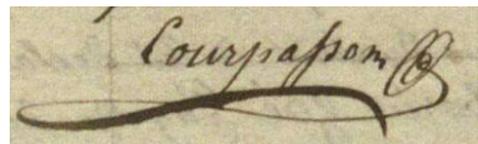
Le premier enfant du couple, Reine Laure Elvina naît le 02 novembre 1843 au lieu-dit de la Conche, toujours à Villers-le-Lac. C'est Claude Xavier Caille domicilié à la métairie de ce hameau qui déclare la naissance. Comme Reine Victorine, François Zéphirin est négociant au Saut du Doubs en Suisse.



Une année après, le 10 décembre 1844, Paul Agile agrandit la famille Courpasson. François Zéphirin âgé de 29 ans est domicilié au Pissoux. Il est alors cabaretier.

En 1846, la famille est recensée dans l'une des 16 maisons du Pissoux. Le couple de cultivateurs et leurs deux enfants, partagent une maison, la 9^{ème} du recensement avec François Philippe Roussel Simonin, horloger, Adèle, leur enfant Aimé Alcide et une aïeule Marie Joseph Roussel Simonin.

Le 28 janvier 1847, François Zéphirin et Reine Victorine ont un troisième enfant avec l'arrivée de Cyprien Palmyre.



François Zéphirin Courpasson à La Chenalotte

Quatre ans après la naissance de cette dernière, en 1851³, la famille Courpasson quitte Le Pissoux, la commune de Villers-le-Lac, et s'installe à La Chenalotte. Elle rejoint alors les parents de François Zéphirin qui habitent la commune depuis plusieurs années. En effet, héritant de Simon Courpasson (Morteau, 06.08.1759 – La Chenalotte, 12.12.1830) par testament mystique en date du 10 décembre 1830 déposé en l'étude de M. Epenoy, notaire au Russey, Pierre Joseph devient propriétaire du domaine de Rosemont, comprenant une maison et du terrain. Le cultivateur est recensé, seul, dans

¹ Pierre Henri (Villers-le-Lac, 10.11.1800 – Villers-le-Lac, 25.10.1826), Alexis Florentin (Villers-le-Lac, 04.06.1802 – La Chenalotte, 05.06.1863), Pierre Joseph (Villers-le-Lac, 03.11.1803 – Villers-le-Lac, 09.05.1877), Claude Joseph Ferréol (Villers-le-Lac, 11.04.1805 – La Chenalotte, 14.03.1850), Marie Virginie (Villers-le-Lac, 26.11.1806 – La Chenalotte, 27.06.1885), Napoléon Prosper (Villers-le-Lac, 11.01.1809 -), Charlotte Joséphine (Villers-le-Lac, 27.12.1809 – Villers-le-Lac, 07.12.1822), Pierre Auguste (Villers-le-Lac, 13.11.1811 – Villers-le-Lac, 12.12.1872)

² Consentement qui sera annexé à l'acte de mariage

³ D'après un carnet manuscrit conservé aux archives communales.

une maison du village en 1836 et 1841, maison dont il est ou deviendra propriétaire avant 1845⁴. Puis rejoindront avant le recensement de 1846 Pierre Joseph, la mère et une bonne partie des frères et sœurs de François Zéphirin. Cette année-là, Pierre Joseph, Marie Eulalie, Alexis Florentin, Joseph Ferréol, Marie Virginie veuve Garnache et ses trois enfants Marie Isaline 11 ans, Zénobie Joséphine 10 ans, Jules Arsène 8 ans, Charles Eloi Maillot, fils de Marie Eulalie, et enfin Lucien Arnaud Courpasson habitent sous le même toit.

Son autre frère Pierre Auguste arrive en 1847 et habite avec son épouse Virginie Remonay et ses trois enfants Zéphirin Arsène, 4 ans, Marie Hermance Eléonore 2 ans et Marie Elise 1 an.

Au mitan du siècle, et plus précisément le 14 mars 1850, l'un des frères de François Zéphirin, Claude Joseph Ferréol décède dans la maison du sieur Vincent Alexis Pierrier située au-dessus des Geys hameau des Maisonnettes.

Une année après, François Zéphirin et sa famille sont recensés dans un écart, au hameau de Rosemont, propriété alors de son père, Pierre Joseph. Métayer, il vit avec sa femme Reine Victorine et ses trois enfants, Laure Elvina, Paul Agile, Cyprienne Palmyre. Son frère Lucien Arnaud, journalier, cultivateur, vit avec eux.

Une famille pauvre

Si cela ne semble pas le cas pour son père, la famille de François Zéphirin Courpasson ne mène pas grand train. Les enfants du métayer qui vivent dans une ferme éloignée du village, sont admis gratuitement à l'école primaire. Conformément à l'article 45 de la loi du 15 mars et 07 octobre 1850, le Conseil municipal, à la séance du 14 septembre 1852, considérant qu'il existe dans la commune de La Chenalotte des *enfants dont les pères et mères se trouvent dans « l'indigence la plus notoire »* admet gratuitement les deux enfants de François Zéphirin, Laure Elvina et Paul Agile âgés de 10 et 6 ans à l'école – qui se déroule à Noël-Cerneux –, pour l'année scolaire du 01^{er} novembre 1853 au 01^{er} novembre 1854. Le responsable de famille, François Zéphirin est décrit par le Conseil comme « *journalier et indigent* ».

L'ancien militaire, métayer, journalier, vivant donc de son travail le jour au jour, cherche une autre source de revenu. Né à la frontière, ancien négociant au saut du Doubs, côté suisse, François Zéphirin se tourne alors vers la contrebande.

François Zéphirin, un contrebandier

Le 18 mars 1854, à une heure du matin, les nommés Guinard et Petitjean sont surpris sur le territoire de La Chenalotte par le préposé de la brigade des Grivets au moment où les deux importent de Suisse en France 13,50 Kg de tabac. Un troisième individu les accompagne et s'avère être Courpasson d'après les deux contrebandiers. Pour le procureur, « *l'information n'a laissé aucun doute* ».

Mais ce n'est pas la première fois que cet habitant de La Chenalotte a quelques ennuis judiciaires. Si bien que le procureur dans l'analyse des faits du 28 juillet précise qu'il fait aussi « *métier de la contrebande depuis la libération du service militaire* » ou dans le courrier adressé au garde des sceaux du 28 juin dit que « *Courpasson est un contrebandier de profession* ». Le procureur étaye : François Zéphirin a « *antérieurement subi deux condamnations, l'une de 15 jours de prison prononcée le 18 septembre – sans pour autant préciser l'année – pour transport de poudre et l'autre de 300 Fr. d'amende prononcée à Baume le 07 juin 1853 pour le colportage de tabac* ».

Il ajoute que « *Courpasson avait peu de temps avant son arrestation volé à son père un cheval qu'il a vendu en Suisse* » précisant que « *ce fait protégé par l'article 380 du code pénal est restée sans poursuite* ».

⁴ D'après le classement des maisons pour la base de la contribution mobilière faite en 1845, Pierre Joseph est propriétaire d'une maison de 4^{ème} classe comportant 9 ouvertures.

Pour aller dans le sens du procureur, le ministère des finances dans un courrier du 24 juillet parle de « *ses habitudes bien connues de contrebande* ».

Le 02 juin 1854, reconnu complice du fait d'importation frauduleuse de tabac, François Zéphirin est condamné à 500 Fr. d'amende et trois mois à d'emprisonnement⁵. Mais ce n'est pas la seule peine qu'il reçoit.

En effet, Frédéric Zéphirin est aussi condamné par ce même tribunal correctionnel à une amende de 50 Fr. et à quatre mois de prison, pour « *avoir fait introduire frauduleusement de Suisse à France 200 exemplaires d'un livre non autorisé, « les châtiments » de Victor Hugo, livre de poèmes satiriques publié en 1853, critique envers Napoléon III et censuré depuis le 15 novembre de la même année et l'envoi d'une circulaire du ministre de l'Intérieur à l'ensemble des préfets leur demandant de veiller à ce qu'il ne circule pas.*

François Zéphirin, aussi un opposant politique ?

Le laboureur sait-il que ce livre est censuré ? Ces motivations sont-elles d'ordre politique ? Ou ne l'a-t-il fait que pour des raisons pécuniaires ? Connait-il réellement la portée de son action ? Il est difficile de le savoir. Pour le procureur, et dans les échanges qu'il a avec les ministres, François Zéphirin appartient « *au parti démagogique* », donc au parti du désordre, de l'anarchie – à l'inverse du parti de l'ordre, de l'empereur – ajoutant qu'il « *n'est ainsi que plus dangereux* ».

Dans un autre courrier, « *cet homme appartient par ses opinions à la Démagogie, il obéissait à ses principes en favorisant l'importation en France des pamphlets qui ont été saisis* ».

Le ministère des finances parle de « *la gravité du délit dont il s'est rendu coupable en tentant l'introduction de pamphlets hostiles au gouvernement* ».

Celui du ministère de l'intérieur a une toute autre opinion :

« Le sieur Courpasson, par sa moralité et ses bons antécédents est digne de bienveillance et je suis d'avis d'accueillir sa demande ».

Alors que dans un autre courrier, François Zéphirin écrit :

« je n'ai aucune animosité politique au contraire je rends grâce au Ciel et le prie de conserver longtemps sur le trône le Prince Généreux à qui la France est redevable de tant de choses. J'aurai soin d'entretenir au fond de mon cœur et dans le soin de ma famille mon profond sentiment de reconnaissance et de respect pour sa majesté. Daigne votre excellence les lui faire agréer et recevoir l'assurance de mon profond respect ».

Jugé le 02 juin 1854 et arrêté en janvier 1855, le journalier demande une grâce de sa condamnation de 7 mois d'emprisonnement et de 550 Fr. d'amende au total.

La demande de grâce de François Zéphirin

Dans un français parfait et alors qu'il est dans les geôles de la prison de Pontarlier, François Zéphirin adresse une demande de grâce le 04 juin 1855 :

« À son Excellence, M. le Ministre de la maison de sa majesté Napoléon 3, Empereur des français. Courpasson, François Zéphirin, ancien militaire, journalier, père de famille domicilié à La Chenalotte, canton du Russey (Doubs), détenu à Pontarlier, expose avec respect ce qui suit.

⁵ Par application des articles 6 de la loi du 29 juillet 1849, 173 de la loi du 28 avril 1816, 38, 41, 42, 43, 44 de cette même loi sur les douanes, 59, 60 du code pénal et 194 du code d'instruction criminelle.

Monsieur le ministre,

Condamné par défaut par le tribunal correctionnel de Pontarlier le deux juin 1854 pour contrebande de tabac étranger et colportage sans autorisation de 200 volumes imprimés que je n'ai pas lus, à 7 moi de prison que je subis dans la prison de Pontarlier, je désire recourir en grâce auprès de sa Majesté pour qu'elle daigne me faire remise du temps qu'il me reste à expier et j'ose suppléer son Excellence de lui en faire connaître les motifs.

Le 18 mars 1854, les nommés Guinard et Petitjean furent arrêtés sur le territoire de La Chenalotte porteur de 13 à 14 kilogrammes de tabac étranger en carottes venant de Suisse et de 200 volumes, libelles ou pamphlets contre le chef de l'état ; il fut ajouté que j'y étais et ai pris la fuite. Le jugement rendu le 2 juin suivant, contradictoire envers ces deux prévenus et par défaut contre moi, condamne ces prévenus à trois mois de prison pour contrebande et chacun à un mois pour colportage d'imprimés sans autorisation et moi à trois mois pour contrebande et à quatre mois pour colportage sans autorisation.

Attendu que les autres prévenus ont été unanimes à me signaler comme l'auteur principal de ces délits, je n'ai pu repousser ces imputations.

Cependant, j'ai été arrêté le 10 janvier et c'est depuis cette époque que je suis dans la prison. La signification du jugement ayant eu lieu à mon domicile dont les portes étaient fermées puis chez M. le Maire de La Chenalotte le 30 novembre 1854. J'ai dû subir avec résignation cette condamnation, il ne me reste de recours que dans la clémence de sa majesté.

J'ai été sept ans militaire avec honneur et loyauté parfaite ; aujourd'hui, je suis marié, père de trois enfants de 7, 9 et 11 ans, qui conséquemment besoin de mon travail pour vivre. Mon intention est de demander une concession et devenir colon en Algérie ; je n'ai aucune animosité politique ; au contraire, je rends grâce au ciel et le prie de conserver longtemps sur le trône le Prince Généreux à qui la France est redevable de tant de chose. J'aurai soin d'entretenir au fond de mon cœur et dans le soin de ma famille mon profond sentiment de reconnaissance et de respect pour sa majesté. Daigne votre Excellence les lui faire agréer et recevoir l'assurance de mon profond respect.



Le rejet du recours de la demande de grâce

Le Procureur Général

Près la Cour impériale de Besançon,

durant le même mois, le 28 juin précisément, le procureur général Loiseau, près la cour impériale de Besançon, adresse un courrier au garde des sceaux, expose les circonstances et termine son courrier comme cela :

« Son père, honnête et modeste laboureur du canton du Russey a constamment eu à se plaindre de son inconduite. Courpasson me paraît à tous égards indigne d'indulgence et

La correspondance entre le procureur, le ministère de l'intérieur, de la justice mais aussi celui des finances et qui a amené au rejet du recours, est conservée dans le dossier, aux archives nationales.

Suite à la demande de François Zéphirin et

j'estime qu'il n'y a lieu de lui faire remise ni de l'amende ni du restant de sa peine d'emprisonnement. Le procureur Général Loiseau à Monsieur le Garde des sceaux ».

Le 21 juillet 1855, le ministère de l'intérieur adresse un courrier à son « collègue » le ministre de la Justice et conclut :

« Le sieur Courpasson, par sa moralité et ses bons antécédents est digne de bienveillance et je suis d'avis d'accueillir sa demande. Le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur, pour le ministre le directeur général de la sûreté publique ».

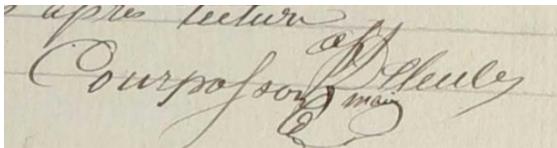
Les avis sur François Zéphirin sont pour le moins divergeant. L'avis du ministère des finances envoyé au procureur le 24 juillet :

« Par ses habitudes bien connues de contrebande et par la gravité du délit dont il s'est rendu coupable en tendant l'introduction de pamphlet hostiles au gouvernement, le sieur Courpasson n'a, à mon avis aucun titre à l'indulgence qu'il sollicite. Je ne puis donc que conclure au rejet absolu de sa demande ».

Le procureur de Besançon et le ministère des finances étant d'accord pour signaler « le pétitionnaire comme entièrement indigne d'une grâce et le ministre de l'intérieur le représentant sur des bons rapports mais étant mal renseigné puisqu'il ignore les mauvais antécédents de Courpasson⁶, un rejet du recours en grâce est prôné. Le 01^{er} août 1855, le recours est officiellement rejeté.

Cette décision est notifiée le 03 août au ministère des finances. Le contrebandier doit purger toute peine et payer ses amendes.

Après l'emprisonnement, retour dans l'indigence...



Après son séjour à la prison de Pontarlier, François Zéphirin, retrouve son foyer à La Chenalotte...et son indigence.

Le maire de La Chenalotte et le curé de la paroisse, M. Parent continuent les années suivantes, à proposer l'admission gratuite des enfants de François Zéphirin à l'école de Noël-Cerneux⁷. Les élus valident les 11 août en 1856, 16 août 1857 – où François Zéphirin est qualifié de « journalier indigent » -, 15 août 1858 et 29 août 1859 pour, ces trois dernières années pour sa fille Cyprienne Palmyre.

En 1856, le chef de ménage et sa famille de trois enfants, habitent non plus à Rosemont mais au village. Il partage alors le même toit, celui de la maison n°12 du recensement, que sa sœur Virginie, veuve Garnache, couturière âgée de 49 ans et ses enfants Isaline, Arsène, Alphonse, Henry son frère et la famille de Félicien Boillin, menuisier⁸.

En 1860, le journalier⁹ devient veuf. Le 26 mai de cette année-là, son épouse Reine Victorine Pagnot, journalière décède à l'âge de 43 ans. François Zéphirin quitte un moment le village : il n'est pas recensé à La Chenalotte en 1861. Les 3 enfants, Alvina 17 ans, « boiteuse », Paul 15 ans et Palmyre, 14 ans habitent chez leurs grands-parents Joseph 79 ans, « aveugle depuis un an » et Marie Maillot, 90 ans et leur oncle Florentin, 58 ans.

⁶ Suite à une analyse des faits rédigée par le procureur le 28 juillet 1855.

⁷ La classe unique était alors animée par Claude Joseph Filingre.

⁸ Adélaïde Boillin, la sœur de Félicien, Victorine sœur et Zénobie, fille de Victorine

⁹ D'après l'acte de décès

Le 29 janvier 1863, Pierre Joseph Courpasson, cultivateur propriétaire décède à 82 ans. Cette année-là, François Zéphirin perd son père et l'un de ses frères, Alexis Florentin, célibataire 5 mois après son père, le 05 juin à l'âge de 60 ans.

Un spectaculaire enrichissement...

Ces activités de contrebandier peuvent-ils expliquer ce changement ? Quoiqu'il en soit, et suite au décès de son père, François Zéphirin connaît un important enrichissement. En effet, dès l'année suivante, en 1864, et d'après des « *renseignements concernant les maisons et usines en construction ou en reconstruction* », il entreprend et termine des travaux d'agrandissement sur la maison de Rosemont. Cette dernière qui possédait 5 portes et fenêtres¹⁰ passent à 7.

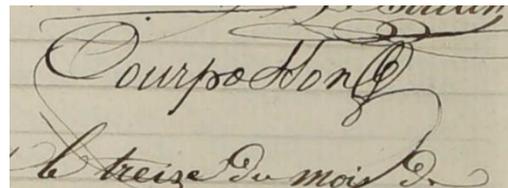
En 1865, année de mutation, l'ex-journalier indigent hérite d'une partie ou de la totalité des propriétés de son père soit presque 8,5 ha¹¹ comprenant deux maisons (Rosemont, village), des jardins (Rosemont, village), de la terre, des pâtures (Rosemont, Clos Mercier et Douhe), des labours (Clos Mercier et Douhe, champ Bleuverot, Les Vignes), des bois (Rosemont, Clos Mercier et Douhe).

Il fait des travaux de même nature sur la deuxième maison ayant appartenu à son père que celle de Rosemont. Ces travaux qu'il termine en 1866, créent 4 ouvertures supplémentaires. Alors que l'impôt sur les portes et les fenêtres est toujours en cours¹², ces travaux sont des signes extérieurs de richesse. Et ce n'est pas terminé puisqu'il construit une troisième maison, au village, à partir de 1870¹³.

« *Propriétaire* » dans le recensement en 1866, François Zéphirin a un domestique, Jean-Baptiste Prêtre pour aider à gérer son domaine alors que ses deux filles, Elvina et Palmyre, 22 et 19 ans, vivant sous le même toit, sont horlogères.

Le 12 février 1868, de retour à Rosemont, François Zéphirin Courpasson, âgée de 52 ans, se marie avec Marie Eliane Bertin Mourot (Le Bélieu, 06.02.1846 – Morteau, 01.01.1929). Cette dernière sans profession qui a l'âge des enfants de François Zéphirin, est aussi sa voisine puisqu'elle habite au Pré Monnot. 9 jours après, soit le 21 février, le premier enfant du couple, Ida, Léa, Thérésia voit le jour. À la fin de cette année-là, la maman de François Zéphirin, Marie Eulalie Maillot, rentière, décède le 27 décembre 1868 à l'âge de 97 ans.

Le 12 janvier 1869, la famille du jeune couple s'agrandit mais l'enfant décède le 25 novembre de la même année. Le 17 février 1871, les cultivateurs de Rosemont ont une fille qui la prénomment Reine Berthe Eva.

A photograph of a handwritten signature in cursive script. The name 'Courpasson' is clearly visible in the center, with 'à treize Du mois' written below it. The ink is dark on a light-colored paper.

Lors du recensement de 1872, François Zéphirin n'habite plus à Rosemont mais au Pré Monnot avec son beau-père François Joseph Bertin Mourot, charpentier, chef de famille, âgé de 71 ans, sa belle-mère Marie Josèphe Bonnet âgée de 68 ans, sa belle-sœur Marie Séphora Bertin Mourot fille cadette âgée de 21 ans, son épouse et Ida leur fille âgée de 4 ans.

En 1876, le couple a de nouveau déménagé. Durant les 4 ans écoulés, les parents et les deux enfants, âgées de 8 et 5 ans habitent dans une maison du village.

¹⁰ D'après le classement des maisons pour la base de la contribution mobilière faite en 1845.

¹¹ D'après le tableau des mutations, 24 arpents, 82 p., 70 m

¹² Cet impôt disparaîtra en 1926.

¹³ D'après « *les renseignements concernant les maisons et usine en construction ou en reconstruction* ».

Comme son frère Alexis Florentin entre 1852 et 1865 et malgré ses condamnations, François Zéphirin est élu au Conseil municipal à l'issue des élections du 06 au 13 janvier 1878. Il siège au côté du Maire Emmanuel Florentin Racine, de l'adjoint Joseph Alexis Guillemin et des autres conseillers Joseph Ferréol Billod, Basile Faivre-Pierret, Charles Constant Jacquin, Joseph Aimé Jacquin, Pierre Marcellin Jacquin et Eugène Joseph Nicod. Il fait un mandat et termine son expérience d'élus en janvier 1881. Cette année-là, il est encore recensé au village avec son épouse et ses deux enfants. Ce sera la dernière fois....

En effet, l'ancien militaire, cabaretier, journalier indigent, contrebandier, prisonnier, propriétaire cultivateur décède l'année suivante.

Jean-Louis Ethevenard, âgé de 40 ans, maître d'hôtel au Saut du Doubs, commune des Brenets et Adonis Alphonse Garnache, horloger, le premier beau-fils et le second neveu et beau-père déclarent le décès à Ferjeux Renaud le jour même de son décès soit le 06 février 1882 à l'âge de 66 ans.

Dimitri Coulouvrat,
Août 2025